



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil-sous-Bois, le 27 juin 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation du nouveau Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viandes blanches : Jean-Michel Serres proposé à la présidence pour un mandat de trois ans

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières porc et volailles s'est réuni le 14 juin 2012 sous la présidence de Julien Turenne, sous-directeur des produits et marchés au sein du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt. Le président de séance a procédé à l'installation officielle du Conseil spécialisé de FranceAgriMer pour cette filière dont les membres ont été renouvelés par arrêté du 31 mai dernier (JO du 8 juin 2012), pour la période 2012/2015.

Les nouveaux membres du Conseil ont, à la majorité absolue, proposé au Ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt de nommer Jean-Michel Serres à sa présidence.

Jean-Michel Serres, élu dans le collège des producteurs du conseil spécialisé de FranceAgriMer, est également président de la Fédération Nationale Porcine.

Évolution des marchés du porc et de la volaille au cours du premier trimestre 2012

Filière porcine : la production européenne a cessé de progresser au premier trimestre 2012. Elle s'élève à 5,652 millions de tonnes sur cette période contre 5,682 Mt au premier trimestre 2011.

Fait nouveau, les abattages sont surtout en baisse au Danemark, aux Pays-Bas et en Allemagne, à l'inverse des tendances observées ces cinq dernières années. L'abattage de porcs recule également en France, alors qu'il progresse en Espagne et en Italie.

Au premier trimestre 2012, la demande mondiale reste dynamique, avec des exportations européennes en forte hausse vers la Chine, et dans une moindre mesure vers la Russie, en raison du retrait des brésiliens sur cette destination. *A contrario*, les exportations européennes ont tendance à fléchir sur le Japon et la Corée du Sud.

La France perd toutefois des volumes sur les marchés de grand export, exception faite de la Chine et de Hong Kong. Difficultés à l'export et baisse de la consommation pèsent sur le marché français. La rentabilité des élevages de porcs français reste très faible, dans un contexte de nouvelles hausses du prix des matières premières nécessaires à l'alimentation du cheptel.

Filière avicole : les élevages avicoles sont également confrontés au renchérissement du coût des matières premières. Les abattages de poulet sont en repli sur les quatre premiers mois de l'année et les exportations de volailles françaises sont aussi en recul.

Pour le grand export, la baisse atteint – 10 % en valeur. Parallèlement, les importations continuent de progresser en provenance du marché communautaire. Enfin, la consommation des ménages français se stabilise.

Pour en savoir plus, consultez les notes de conjoncture mises en ligne sur notre site internet

Le marché du porc :

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/16355/124849/file/NCO-NOT-VBL-PORC-2012-06-14.pdf>

Le marché des volailles de chair :

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/16356/124860/file/NCO-NOT-VBL-VOL-2012-06-14.pdf> ;

Et la synthèse graphique présentée au Conseil :

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/16351/124811/file/NCO-DIA-VBL-2012-06-14.pdf>

Mise aux normes des bâtiments d'élevage pour assurer le bien-être animal : des aides pour les poules pondeuses biologiques

Concernant la mise aux normes des bâtiments dans le secteur porcin, en vue d'assurer le bien-être des truies gestantes, 549 dossiers de demande d'aides ont été déposés par les éleveurs à la date du 15 juin 2012, pour un montant global de subventions de 10,9 millions d'euros et 74 161 places de truies aménagées.

FranceAgriMer rappelle que la date d'échéance pour le dépôt des dossiers est fixée au 1^{er} septembre 2012 et invite les éleveurs à déposer leurs dossiers sans tarder.

Concernant les palmipèdes gras, le budget alloué pour l'aide à la mise aux normes des bâtiments d'élevage s'élève à 2 millions d'euros en 2012.

17 dossiers déposés en fin d'année dernière et qui n'ont pu être imputés sur le budget 2011 seront engagés sur les crédits 2012, pour un montant de 371 880 euros et 16 609 places aménagées. Les dossiers déposés cette année seront gérés selon la règle « premier arrivé, premier servi ».

Le Conseil a également donné un avis favorable au projet de décision du directeur général de FranceAgriMer, concernant la mise aux normes des élevages de poules pondeuses en production biologique. La réglementation européenne exige un maximum de 6 poules au m² pour ce type d'élevages, alors que la densité en France est de 9 poules au m². Les éleveurs concernés devront respecter la norme européenne au plus tard le 31 décembre 2013.

Le projet de décision du directeur général de FranceAgriMer prévoit un accompagnement des investissements nécessaires à la mise aux normes (construction de vérandas) à hauteur de 20 % avec les modulations classiques en faveur des jeunes agriculteurs et des zones défavorisées.

Plan stratégique 2012: le projet d'aides aux abattoirs est validé en Conseil viandes blanches

La situation des abattoirs en France se caractérise par :

- un faible taux d'utilisation des capacités d'abattage ;
- un fort déséquilibre entre capacités de production et capacités d'abattage selon les régions et les espèces.

Face à ces constats, l'objectif est de favoriser l'émergence d'un réseau structuré des abattoirs, adapté aux besoins de la production et de la consommation.

Le « plan abattoirs » a été élaboré autour de trois axes :

- la création de commissions interrégionales des abattoirs par bassin ;
- un dispositif d'aides mis en place par FranceAgriMer afin de favoriser la restructuration et la modernisation des outils ;
- un Observatoire des abattoirs, instance nationale de réflexion, d'analyse et de proposition sur toutes les problématiques liées à l'abattage (économique, sanitaire, sociétale...).

Le Conseil spécialisé viandes blanches, comme le Conseil viandes rouges réuni le même jour, ont donné un avis favorable au dispositif d'aides proposé par FranceAgriMer qui vise deux objectifs :

- la restructuration des abattoirs et le développement de stratégies économiques adaptées, en particulier des abattoirs intermédiaires ou des abattoirs pour les circuits courts.
- les investissements d'innovation et de modernisation des outils qui améliorent la compétitivité des entreprises ;

Cinq types d'aides sont prévus : aides aux investissements immatériels, aides aux investissements matériels, acquisition d'actifs, aide à la reprise de société ou création de filiale commune, aide à l'identification électronique ovine.

Ce dispositif sera opérationnel après validation du Conseil d'administration, en juillet prochain.

Plan sectoriel : des propositions d'actions pour aider la filière à s'adapter à la concurrence

Suite à l'étude réalisée en 2011 par FranceAgriMer sur la compétitivité des filières « viandes blanches » dans le contexte européen, l'idée d'un plan sectoriel s'est imposée aux représentants professionnels et aux pouvoirs publics. Son objectif est d'agir sur les points de blocage qui empêchent le secteur de s'adapter aux évolutions concurrentielles.

Après une phase de réflexion et de concertation, les travaux menés en groupes de travail débouchent aujourd'hui sur des propositions concrètes concernant :

- la définition d'un modèle d'élevage conciliant performance économique et environnementale,
- la structuration du dialogue avec les pouvoirs publics sur l'application des réglementations sanitaires et environnementales,
- l'adaptation des politiques de produit (gammes et certifications),
- la mobilisation de tous les leviers techniques et organisationnels (innovations techniques, coordination entre les éleveurs et leurs partenaires...).

Pour en savoir plus, consulter la synthèse des groupes de travail mise en ligne dans l'espace dédié au dernier Conseil spécialisé viandes blanches:

[http://www.franceagrimer.fr/Actualites/node_11481/node_11676/node_13696/Conseil-specialise-viandes-blanches-du-14-juin-2012/\(filiere\)/2/\(nodeActu\)/228](http://www.franceagrimer.fr/Actualites/node_11481/node_11676/node_13696/Conseil-specialise-viandes-blanches-du-14-juin-2012/(filiere)/2/(nodeActu)/228)

Contacts presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr